

Championnats nationaux séniors de volleyball de plage 2026

Guide de compétition



Dernière mise à jour : mars 2026



Table des matières

Aperçu des Championnats nationaux séniors de volleyball de plage 2026.....	3
Admissibilité et inscription	3
Inscription de l'équipe	3
Entraînement.....	6
Règles des compétitions et informations pour les participants.....	6
Directives pour l'organisation d'événements.....	6
Règles du jeu	7
Enregistrement des équipes	7
Possibilité d'entraînement	8
Réunion des athlètes	8
Arbitres	8
Équipement et uniformes de compétition	9
Gestion de la compétition	10
Horaires et classement	10
Services médicaux	11
Prix	12
Sanctions	13
Processus de protêt et d'appel	14
Repêchage et recrutement	15
Code de conduite et politiques de compétition	15
Sport sécuritaire	16



Aperçu des Championnats nationaux séniors de volleyball de plage 2026

Volleyball Canada (VC) organisera les Championnats nationaux de plage Séniors, conjointement avec les Championnats nationaux de plage Jeunesse en 2026. Les deux événements se tiendront au même endroit, à Toronto (Ontario).

Dates du tournoi	Ouverture de la période d'inscription	Ville	Âge / genre	Lieu
14 au 16 août	13 août	Toronto	masculin et féminin	Ashbridges Bay

Considérations de santé et de sécurité

Afin d'assurer la sécurité continue des participants, VC suivra les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés aux précautions sanitaires actuelles, y compris le covid -19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de plage pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement et partagé avec toutes les équipes participantes.

Admissibilité et inscription

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Championnats nationaux de plage. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription de l'équipe

1.1 Joueurs : Chaque équipe doit être composée de deux (2) joueurs inscrits sur la liste officielle de l'équipe. Les joueurs ne peuvent figurer que sur une (1) seule liste, dans une (1) seule catégorie d'âge, par événement.

1.2 Personne-ressource : Chaque équipe doit désigner un(e) personne-ressource dans le processus d'inscription. La personne-ressource est responsable d'assurer une communication efficace entre l'équipe et Volleyball Canada. La personne-ressource ne figurera pas sur la liste officielle de l'équipe.

1.3 Adhésion annuelle : Tous les athlètes doivent acheter un abonnement de niveau compétitif de leur association provinciale/territoriale (APT). En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de Volleyball Canada. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par Volleyball Canada.

1.4 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur(euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur(euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun(e) joueur(euse)/équipe n'est autorisé(e) à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.



1.5 Participation aux Championnats nationaux de plage avec un(e) athlète d'une autre APT : Il n'existe aucune restriction concernant la participation d'athlètes provenant de différentes APT au sein de la même équipe. Les équipes devront déclarer la province qu'elles représenteront au moment de l'inscription.

1.6 Championnats provinciaux : Tous les athlètes souhaitant participer aux Championnats nationaux de plage doivent participer aux Championnats organisés par leur Association provinciale/territoriale (APT) respective. Les athlètes doivent concourir dans une catégorie d'âge correspondant à celle qu'ils prévoient de rejoindre aux Championnats nationaux, ou dans une catégorie inférieure.

Des exceptions à l'obligation de participer aux Championnats provinciaux peuvent être accordées dans les cas suivants :

1. Si les membres de l'équipe participent à un événement ou programme sanctionné par Volleyball Canada qui entre en conflit avec leurs Championnats provinciaux. Ceux-ci incluent :
 - a. Circuit de la NORCECA ou de la FIVB
 - b. Coupe du Canada
 - c. Programmes des équipes provinciales
 - d. Jeux du Canada
2. Membre de l'équipe nationale
3. Circonstances atténuantes, qui seront évaluées au cas par cas.

Tout(e) athlète souhaitant demander une exception doit soumettre un formulaire de demande d'exception au plus tard le 20 juillet. Le formulaire est disponible sur la page Web de l'événement.

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes et membres du personnel d'équipe doivent avoir au moins 16 ans.

1.8 Dates d'inscription :

Pré-inscription

Une période de pré-inscription sera offerte à toutes les équipes médaillées (or, argent et bronze) des Championnat nationaux de volleyball de plage 2025, ainsi qu'aux Champions provinciaux/territoriaux 2025 (médaillés d'or).

Inscription générale

L'inscription se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de participer aux Championnats de leur Association provinciale/territoriale (APT).

Événement		Date d'inscription	Heure d'inscription
Toronto et Vancouver	Ouverture de la pré-inscription	1 ^{er} mai	12 h 00 (midi) HE
	Ouverture de l'inscription générale	15 mai	12 h 00 (midi) HE
	Date limite inscription anticipée	30 juin	12 h 00 (midi) HE
	Date limite d'inscription	27 juillet	12 h 00 (midi) HE



1.9 Frais d'inscription : Les frais d'inscription sont facturés par équipe. Les taxes ne s'appliquent pas aux frais d'inscription. Les frais peuvent varier selon l'événement. Veuillez consulter la page Web des Championnats nationaux de plage pour connaître les frais actuels.

1.10 Liste d'attente : Si une catégorie d'âge / sexe aux Championnats nationaux de plage est complète au moment de l'inscription, les équipes peuvent se placer sur la liste d'attente. Si des places supplémentaires deviennent disponibles dans cette catégorie ou si une équipe annule, les équipes sur la liste d'attente seront avisées selon leur position sur celle-ci. Seules les équipes figurant sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

Les athlètes ne peuvent pas figurer sur plusieurs équipes, que ce soit sur la liste d'attente ou sur la liste des équipes inscrites.

1.11 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des Championnats nationaux de plage doivent remplir le formulaire de retrait disponible sur la page Web des Championnats nationaux de plage.

Les équipes seront admissibles à un remboursement selon les délais suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration et les frais du système inscription
Après la date de clôture des inscriptions (l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente et la demande est faite plus de deux semaines avant l'enregistrement)	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration et les frais du système inscription
Après la date de clôture des inscriptions (l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur la liste d'attente et la demande est faite plus de deux semaines avant l'enregistrement)	Aucun remboursement
Dans les deux semaines précédant l'enregistrement	Aucun remboursement

Veuillez consulter la *section 16 – Sanctions* pour connaître les conséquences en matière de sanctions et d'amendes liées aux retraits non conformes.

1.12 Propriété de la place d'inscription :

La personne ayant effectué l'achat, qu'il s'agisse d'un(e) athlète, d'un parent ou d'un(e) tuteur(trice), est considérée comme le/la propriétaire de l'inscription, et tout remboursement applicable sera émis à cette personne conformément à la politique de remboursement.

Si une équipe se retire et que les partenaires se séparent, le partenaire qui ne possède pas la place d'inscription peut demander un droit de premier refus pour reprendre la place avant qu'elle ne soit offerte aux équipes figurant sur la liste d'attente.

1.13 Modifications de la liste officielle / des partenaires : Les équipes peuvent demander une modification de la liste officielle en remplissant le formulaire approprié disponible sur la page Web de l'événement. Les modifications peuvent être effectuées jusqu'à la date limite d'inscription. Après cette date, les modifications ne seront acceptées que dans des circonstances exceptionnelles.

1.14 Restrictions de participation : Pour les Championnats nationaux de plage, seuls les citoyens canadiens sont autorisés à s'inscrire.



1.15 Événements non sanctionnés : Toutes les équipes qui participent à un événement non sanctionné à l'extérieur du Canada pourraient être jugées inadmissibles à participer aux Championnats nationaux de plage.

1.16 Admissibilité à la participation : Toutes les équipes (y compris chaque athlète figurant sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour être admissibles à participer aux Championnats nationaux de plage :

- Être membre inscrit(e) et en règle auprès de leur Association provinciale/territoriale (APT) respective et auprès de Volleyball Canada.
- Participer à des Championnats provinciaux/territoriaux (sauf si une exception a été demandée et approuvée).
- Respecter toutes les exigences supplémentaires d'inscription de leur APT et de Volleyball Canada.

2.0

Entraînement

L'encadrement d'un(e) entraîneur(e) n'est pas autorisé aux Championnats nationaux seniors. Volleyball Canada définit cet encadrement comme tout conseil, instruction ou aide exté de quelque nature que ce soit apporté à une équipe ou à un(e) joueur(se).

Règles des compétitions et informations pour les participants

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au -delà du livre de règlements des Championnats nationaux de plage de Volleyball Canada. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

3.0

Directives pour l'organisation d'événements

5.1 Pour qu'un événement soit reconnu comme Championnats nationaux de plage, Volleyball Canada exige la participation d'un minimum de huit (8) équipes provenant de trois (3) APT.

Si un événement ne respecte pas les critères de format énoncés ci-dessus, Volleyball Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement.

5.2 Toutes les catégories d'âge se joueront au format 2 contre 2.



4.0

Règles de Jeu

Les [Règlements officiels du volleyball de plage de la FIVB](#) seront appliquées, à l'exception des variations propres à Volleyball Canada. Veuillez consulter le site Web de Volleyball Canada pour une description complète de toutes les variations de règlements.

4.1 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer les matchs tout au long du tournoi des Championnats nationaux de plage. Cependant, veuillez noter :

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain, ni dans les zones réservées aux équipes ou aux athlètes (sièges d'équipe, zone de service).
- Les trépieds ne peuvent pas être placés dans des zones interdites aux spectateurs.
- Volleyball Canada n'est pas responsable des dommages causés à la caméra ou aux équipements associés.
- Volleyball Canada se réserve le droit de restreindre ou refuser l'enregistrement de tout match, ou de déplacer ou retirer une caméra.

4.2 Procédure de bris d'égalité

Si deux équipes ou plus sont à égalité après la ronde préliminaire, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre. Seules les équipes à égalité sont prises en considération.

Deux (2) équipes à égalité :

- le vainqueur du match en tête-à-tête

Trois (3) équipes ou plus sont à égalité :

- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de parties jouées entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de toutes les parties de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- Si l'égalité persiste, le classement est déterminé par le classement du tournoi.

5.0

Enregistrement des équipes

5.1. Enregistrement des équipes

L'enregistrement des équipes aura lieu la veille du premier jour de compétition. Veuillez consulter la page Web de l'événement pour connaître la date et l'heure de l'enregistrement pour votre événement.

Toutes les équipes doivent se présenter pour l'enregistrement pendant la période prévue. Si une équipe ne s'enregistre pas avant la fermeture de l'enregistrement, elle sera retirée du tournoi et pourrait faire l'objet de sanctions pour un retrait inapproprié.

5.2 Ramassage du sac d'équipe :



Seules les personnes figurant sur la liste officielle peuvent récupérer le sac de l'équipe (athlète, personne-ressource de l'équipe). Si un(e) membre officiel(le) de l'équipe ne peut pas être présent(e), un(e) autre représentant(e) peut le faire à sa place, à condition de fournir un consentement écrit.

Le (la) représentant(e) de l'équipe devra accomplir les tâches suivantes au moment de ramasser le sac d'équipe :

- Assumer la responsabilité des maillots de compétition des joueurs;
- Confirmer les coordonnées locales;
- Fournir un accusé de réception écrit attestant que l'équipe comprend et doit participer aux Championnats nationaux de plage conformément au :
 - Guide de compétition des Championnats nationaux de volleyball de plage 2026 de Volleyball Canada
 - Règlement officiel de volleyball de plage de la FIVB et variations de règlements Volleyball Canada
 - Code de conduite de Volleyball Canada
 - Lignes directrices sur les commotions cérébrales de Volleyball Canada

6.0

Possibilité d'entraînement

Les équipes peuvent utiliser les terrains d'entraînement disponibles au site de l'événement de 13 h à 17 h la veille du premier jour de compétition. Les terrains sont attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les équipes doivent apporter leur propre ballon pour l'entraînement. Une quantité limitée de ballons pourrait être disponible à la location. Veuillez consulter la page Web de l'événement pour plus de détails

7.0

Réunion des athlètes

Il n'y aura pas de réunion des joueurs aux Championnats nationaux seniors de volleyball de plage. Un Guide technique sera transmis à toutes les équipes inscrites avant le début de la compétition.

8.0

Arbitres

8.1 Arbitres de Volleyball Canada

Tous les matchs seront dirigés par un(e) arbitre de Volleyball Canada. Les équipes pourraient être tenues d'assister à titre de marqueurs.

8.2 Tâches de marqueurs pour l'équipe

Les équipes participant aux Championnats nationaux de volleyball de plage pourraient être tenues d'agir comme marqueurs tout au long du tournoi. Le cas échéant, un horaire sera publié indiquant quand chaque équipe devra assurer cette fonction chaque jour. Cela peut inclure des tâches de marqueurs pour un match après que l'équipe a été éliminée du tournoi.



Le fait de ne pas se présenter à son affectation entraînera une amende de **100 \$** pour l'équipe. Si une équipe ne peut pas accomplir ses tâches de marqueurs, elle doit désigner un(e) autre représentant(e) pour le faire en son nom et aviser la tente de contrôle du changement.

9.0

Équipement et uniformes de compétition

9.1 Ballon officiel

Le ballon officiel des Championnats nationaux de volleyball de plage est le Mikasa BV550C.

Des ballons de jeu seront fournis pour toutes les matchs, mais les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement.

9.2 Hauteur du filet

	Équipes féminines	Équipes masculines
Séniors	2,24 m	2,43 m

9.3 Largeur des lignes : Pour les compétitions de Volleyball Canada, la largeur des lignes est de 2,5 à 8,0 cm.

9.4 Uniformes de compétition

- L'uniforme du (de la) joueur(euse) se compose d'un maillot, d'un short.
- Toutes les équipes inscrites aux Championnats nationaux de plage recevront un maillot de compétition qui doit être porté pour tous les matchs. Les demandes de taille et de style peuvent être faites au moment du processus d'inscription.
 - Équipes féminines : Les athlètes pourront choisir entre un maillot de sport type brassière ou un maillot de type camisole.
 - Équipes masculines : Les athlètes recevront un maillot de type camisole.
- Il est fortement recommandé que les shorts de l'équipes soient de couleur et de style similaires.

En plus des maillots de compétition fournis par Volleyball Canada, les équipes sont autorisées à porter des vêtements de Left On Friday ou Jumplete. Il peut s'agir d'articles achetés précédemment ou sur place aux kiosques des commanditaires. De plus, les maillots de compétition Left On Friday et Jumplete provenant des précédents Championnats nationaux de volleyball de plage sont aussi autorisés.

Si les athlètes portent des uniformes qui ne respectent pas ces exigences, ils devront se changer pour porter les vêtements fournis par Volleyball Canada.

9.5 Uniformes pour temps froid

Par temps froid et conditions humides, les athlètes sont autorisés à porter des vêtements supplémentaires de type compression sous leurs uniformes d'équipe. Ces articles doivent être uniformes en style, tissu et couleur pour tous les athlètes.

L'approbation doit être accordée par les arbitres ou par le comité du tournoi de Volleyball Canada.



10.0

Gestion de la compétition

Tous les horaires de compétition et les résultats seront disponibles sur le portail de gestion des résultats du tournoi. Veuillez consulter la page Web de l'événement avant le tournoi pour plus de détails.

11.0

Horaires et classements

11.1 Tirage au sort

Pour les équipes masculines et féminines, le format de compétition comprendra deux étapes : les rondes préliminaires et éliminatoires simples.

Dans les rondes préliminaires, les équipes seront réparties en groupes et joueront selon un format de tournoi à la ronde. Toutes les équipes accéderont ensuite à la ronde éliminatoire.

Selon la taille du tirage, les éliminatoires pourraient être réparties en deux divisions.

Chaque tournoi des Championnats nationaux varie selon ville hôte, les catégories d'âge et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, VC a élaboré un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages seront structurés.

- Tous les matchs disputés au meilleur des trois manches.
- Maximum de trois matchs par jour.
- Maximum de deux matchs consécutifs par jour.

Les détails complets du format seront publiés sur la page Web de l'événement une fois confirmés.

11.2 Classement

Le classement pour les Championnats nationaux de volleyball de plage sera basé sur un système de points. Voir le document Directives de classement des Championnats nationaux de plage pour connaître tous les détails sur le classement.

Veuillez noter que le classement ne peut être complété qu'au moment où tous les championnats provinciaux sont terminés.

11.3 Horaire de compétition

Volleyball Canada s'efforce de publier les horaires provisoires au plus tard le mercredi précédant la date de début de l'événement. *Veuillez noter que les horaires provisoires ne peuvent être établis qu'après la finalisation du classement, laquelle ne peut être effectuée tant que tous les championnats provinciaux ne sont pas terminés.* Les horaires provisoires sont sujets à changement.

Les horaires seront considérés comme finaux la veille du début de la compétition, une fois que l'enregistrement sera terminé. Aucun changement ne sera effectué sur les horaires finaux une fois qu'ils seront publiés sur Volleyball Life.



Les horaires seront élaborés pour répondre au mieux aux besoins de la catégorie d'âge/genre, du lieu et de la taille du tirage. Un horaire basé sur les divisions ou sur les niveaux peut être utilisé. Tous les détails concernant les horaires seront publiés sur la page Web de l'événement.

VC se réserve le droit de déplacer un match sur un autre terrain à sa discrétion. Les équipes doivent se conformer à ces changements, faute de quoi elles seront soumises à la procédure de forfait décrite dans la réglementation officielle. Un match peut commencer plus tôt avec l'accord des deux équipes, du personnel de compétition et des arbitres.

Les équipes qui sont dans une groupe de trois (3) et qui ont un « laissez-passer » dans leur horaire sont autorisées à jouer une troisième manche au lieu de jouer contre une troisième équipe dans leur groupe. Les équipes seront autorisées à jouer une troisième manche de 21 points (qui ne comptera pas dans le pointage du match) si elles terminent le match en deux manches. Si un match doit faire l'objet d'une troisième manche, celui-ci se déroulera conformément au règlement de la compétition. Les deux équipes doivent accepter ce set supplémentaire.

11.4 Non-présentation ou forfait

Les équipes doivent commencer leur match à l'heure et conformément à l'horaire fourni. Si une équipe ne se présente pas dans les 10 minutes suivant l'heure de début, sa première manche sera automatiquement forfait. Après 10 minutes supplémentaires, l'ensemble du match sera considéré comme forfait.

12.0

Services médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

12.1 Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux Championnats nationaux de plage sont tenues de suivre le protocole de VC en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur ce protocole dans la [section Politiques](#) du site Web de Volleyball Canada.

Tout(e) athlète soupçonné(e) de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé(e) à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 6). Le (La) parent/tuteur(trice) ou l'entraîneur(e) d'un(e) athlète soupçonné(e) d'avoir subi une commotion cérébrale ont le pouvoir de demander une évaluation de commotion cérébrale. Si un(e) athlète âgé(e) de moins de 18 ans refuse une évaluation de commotion cérébrale, son (sa) parent/tuteur(trice) peut outrepasser cette décision. Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il (elle) sera retiré(e) du jeu. Tout match subséquent pour l'équipe sera inscrit comme forfait.

Les athlètes sont autorisés à faire le suivi de leur évaluation initiale avec un(e) professionnel(le) de la santé, sur place, nommé(e) par VC. S'il n'y a pas de médecin désigné sur place, l'athlète peut demander une évaluation par l'un des médecins agréés fournis par VC. Si l'athlète est jugé(e) apte à jouer et qu'une reprise immédiate est sans danger, il (elle) peut le faire en soumettant l'attestation médicale à l'équipe médicale sur place ou aux responsables de la compétition. Un(e) athlète ne peut pas soumettre une lettre d'évaluation médicale l'autorisant à reprendre immédiatement la pratique sportive après la première ronde des éliminatoires.

Si un(e) professionnel(le) de la santé est désigné(e) sur place pour évaluer des commotions cérébrales, les athlètes ne sont pas autorisés à demander une évaluation à un(e) professionnel(le) de la santé hors site.



12.2 Temps d'arrêt médicaux

Les temps d'arrêt médicaux seront administrés conformément à la Politique sur les temps d'arrêt médicaux, disponible sur la page Web de l'événement. Les équipes sont tenues de consulter cette politique avant le début de la compétition.

Les temps d'arrêt médicaux suivants peuvent être appliqués pendant un match :

- Temps d'arrêt pour saignement : utilisé exclusivement pour des blessures importantes liées à un saignement.
- Temps d'arrêt pour interruption de récupération : utilisé pour des blessures sans saignement, une maladie liée à des conditions météorologiques sévères officiellement déclarées, ou un besoin urgent d'utiliser les toilettes en dehors des interruptions régulières du jeu.

Tous les temps d'arrêt médicaux :

- Doivent être supervisés par un(e) thérapeute en sport du tournoi;
- Sont limités à un maximum de cinq (5) minutes, à compter de l'arrivée du (de la) thérapeute sur le terrain;
- Ne permettent pas aux athlètes de quitter l'aire de jeu.

Les conditions additionnelles, incluant les limites d'utilisation et les procédures, sont précisées dans la Politique sur les temps d'arrêt médicaux.

Si un(e) athlète est incapable de poursuivre la compétition en raison d'une blessure ou d'une maladie, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera accordé.

12.3 Antidopage : Conformément aux directives de Sport Intégrité Canada (SIC, anciennement le CCES), les athlètes canadiens qui participent à des compétitions nationales ou internationales peuvent être testés pour des substances interdites et/ou illégales. Il est de la responsabilité de l'athlète de connaître et de respecter les politiques antidopage de SIC. Veuillez consulter le site Web de l'organisme pour plus d'informations : <https://sportintegrity.ca/fr>

13.0

Prix

Les Championnats nationaux seniors de volleyball de plage remettront les prix suivants :

- Prix en argent : valeur totale de 27 000 \$ (13 500 \$ par genre)
- Médailles pour les trois positions de tête (section de championnat)

13.1 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remise des prix. Les cérémonies de remise des prix auront lieu le dernier jour de la compétition, après la fin des matchs pour la troisième à la première place ou peu de temps après. Les équipes doivent consulter la page Web des Championnats nationaux de volleyball de plage pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.



14.0

Sanctions

Une équipe ou un(e) participant(e) peut faire l'objet de sanctions, y compris des amendes, si l'une des infractions suivantes survient pendant sa participation aux Championnats nationaux de volleyball de plage :

- Les installations d'hébergement ou les installations du tournoi sont délibérément endommagées par un membre de l'équipe.
- L'équipement du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le Code de conduite de Volleyball Canada est enfreint de quelque manière que ce soit.
- Le livre des règlements officiels de la FIVB ou les variations des règlements de Volleyball Canada sont enfreints de quelque manière que ce soit.
- Une équipe ne respecte pas ses obligations de compétition envers l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe est incapable de participer à un événement pour lequel elle est inscrite ou d'être présente à un match à son horaire, il est de la responsabilité de l'équipe d'en aviser un(e) représentant(e) de Volleyball Canada dès que possible.
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participant(e)s.

14.1 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, Volleyball Canada applique aussi les sanctions/paiements suivants pour l'ensemble des Championnats nationaux de volleyball de plage :

- Frais :
 - Frais administratifs de retrait – frais administratifs de 50,00 \$ pour un retrait effectué avant la date limite d'enregistrement (*voir la section 1.14 pour la liste complète des frais de retrait*);
 - Frais de protêt officiel – frais de 50,00 \$ pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- Sanctions :
 - Non-respect de l'affectation d'arbitrage – Une équipe qui manque son affectation d'arbitrage prévue sera assujettie à une amende de 100 \$ par affectation manquée.
 - Manquement à aviser du retrait – Une équipe qui se retire sans en aviser directement Volleyball Canada sera assujettie à une ou plusieurs des pénalités suivantes :
 - Aucun remboursement des frais d'inscription
 - Amende de 332 \$

14.2 Une équipe ou un club qui fait l'objet d'une sanction pour une infraction liée aux Championnats nationaux de plage perd son statut de membres en règle de Volleyball Canada et de leur APT respective. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à Volleyball Canada. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par Volleyball Canada.



15.0

Processus de protêt et d'appel

Tout protêt ou appel aux Championnats nationaux de plage sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivants :

- Un(e) représentant(e) de Volleyball Canada, membre du Comité national de volleyball de plage ou un(e) délégué(e) autorisé(e).
- Un(e) représentant(e) du personnel de compétition sénior; notamment le (la) directeur(trice) de la compétition.
- Un(e) arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un(e) délégué(e) autorisé(e).

Un membre du jury de compétition ou un(e) délégué(e) autorisé(e) sera présent(e) à chaque lieu de compétition. Les membres du jury de compétition seront désignés avant l'événement et seront présidés par le (la) directeur(trice) de compétition. Les membres du jury de compétition peuvent varier au cours de la journée en fonction de l'horaire de l'événement.

15.1 Le jury de compétition détient le plus haut niveau d'autorité aux Championnats nationaux de plage et ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer en entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

15.2 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage.
- Un aspect technique des conditions de match (météo, luminosité, etc.)
- Veuillez noter que les appels de jugement ne peuvent pas faire l'objet d'un protêt. Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

15.3 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le (la) capitaine doit s'adresser immédiatement au (à la) premier(ère) arbitre, qui doit ensuite indiquer au (à la) marqueur(euse) qu'un protêt a été formulé.



Un montant de 50 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins dévaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

15.4 Advenant un incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident survient, avant la reprise du jeu. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident.

Dans l'éventualité d'un protêt, les mesures suivantes seront prises:

- Les deux équipes sont avisées par l'arbitre du dépôt d'un protêt.
- L'équipe déposant le protêt devra payer les 100 \$ de frais de protêt.
- Les deux équipes devront rester sur le terrain jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le (La) président(e) du jury convoquera le jury.
- Le jury interrogera le (la) capitaine de l'équipe déposant le protêt ainsi que toutes les parties concernées, selon ce qu'il jugera approprié. Aucune vidéo ne sera acceptée pour appuyer un protêt.
- Le jury délibérera et rendra sa décision.
- Le (La) président(e) du jury informera toutes les parties concernées de la décision prise.

16.0

Repérage et recrutement

Il est important de noter que Volleyball Canada ne surveille pas les recruteurs sur le site et qu'il est attendu que ceux-ci respectent les règlements établis par [U Sports](#), et l'ACSC ou tout organisme universitaire ou collégial. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.

17.0

Code de conduite et politiques de compétition

Tous les participants aux Championnats nationaux de volleyball de plage sont tenus de respecter les politiques et directives établies par Volleyball Canada. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes et/ou sanctions conformément à la [Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires de Volleyball Canada](#).

Voici quelques-unes des principales politiques liées à la compétition pour les Championnats nationaux de plage :

17.1 [Code de conduite](#)

17.2 [Interruption du jeu](#)

17.3 [Chaleur extrême](#)

17.4 [Politique antidopage](#)



Pour consulter la liste complète de toutes les politiques de Volleyball Canada, veuillez visiter le [site Web de Volleyball Canada](#).

18.0

Protocole Tolérance Zéro

Volleyball Canada vise à assurer un environnement SÉCURITAIRE et POSITIF pour tous les participants, les spectateurs, les arbitres et le personnel à tous championnats nationaux. Aucun comportement grossier, blasphématoire, irrespectueux, agressif ou perturbateur ne sera toléré de la part de quiconque. Tous les participants à l'événement sont encouragés à communiquer de manière appropriée en tout temps.

Volleyball Canada appliquera une approche de tolérance zéro dans tous les cas de conduite inappropriée, qui peut inclure les comportements suivants, mais ne s'y limitant pas :

- Tout commentaire(s) ou action(s) jugée(s) impolie(s), profane(s), irrespectueuse(s), perturbatrice(s) ou agressive(s), exhibée(s) sur les lieux de compétition des Championnats nationaux de plage de Volleyball Canada.
- Toute action ou tout comportement qui contrevient au Code de conduite de Volleyball Canada.
- Toute action contraire aux politiques qui entrave ou perturbe le fonctionnement sécuritaire et efficace d'un Championnat national de Volleyball Canada.

Veuillez consulter le [Protocole de tolérance zéro](#) pour tous les détails.

19.0

Sport sécuritaire

VC s'engage à offrir un environnement sportif exempt d'abus et sûr pour tous les participants. Pour plus d'informations, consultez nos politiques et ressources, [veuillez cliquer ici](#).

19.1 Signalement Sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro envers toute forme d'abus. Si vous êtes témoin ou soupçonnez un abus, il est de votre responsabilité de le signaler rapidement à l'organisme compétent afin que des mesures puissent être prises.

Pour déposer une plainte relative à la sécurité dans le sport, veuillez consulter le site [Reporting Super Highway](#). Cette plateforme est conçue pour aider les athlètes, les entraîneurs, les parents, les officiels et les autres membres de la communauté du volleyball en les aidant à identifier l'organisme compétent pour signaler les cas de maltraitance ou de conduite inappropriée dans le sport. En fonction de votre emplacement et de la nature du problème, Super Highway vous guidera vers l'organisme compétent pour traiter votre plainte.

19.2 Éducation

Depuis le 1^{er} avril 2020, toutes les personnes affiliées à un organisme financé par Sport Canada sont tenues de suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport. Cela comprend : les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les



entrepreneurs de haut niveau, les officiels, le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils soient ou non en contact direct avec les athlètes.

Volleyball Canada exige que toutes les personnes impliquées dans le sport à travers le pays suivent un module d'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire approuvé :

1. [Respect et sport pour les leaders d'activités](#) : ce cours permet aux leaders jeunesse, entraîneurs, officiels et participants de reconnaître, comprendre et réagir aux problèmes de harcèlement, intimidation, abus et discrimination.
2. [Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs](#) : ce module d'apprentissage en ligne fournit à tous les participants les outils pour reconnaître, traiter et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module est aligné sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.

19.3 Vérification des antécédents

Volleyball Canada exige que tous les entraîneurs, arbitres, membres du personnel des équipes, bénévoles, membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) et autres personnes participant à des compétitions nationales se soumettent à une vérification de casier judiciaire effectuée dans les 36 mois précédant l'événement auquel ils participent. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines.

Volleyball Canada a établi un partenariat avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service de vérification des antécédents judiciaires en ligne, valable dans tout le Canada. Il s'agit d'une vérification plus sécurisée et qui peut être partagée avec d'autres organisations. Pour effectuer votre vérification, cliquez ici : [Backcheck Canada - Sterling Backcheck](#)